



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

RECAPITULATIF FMI ET PEREQUATION

RAPPEL FMI

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du Samedi 30 Juin 2018 à BONNIEUX, la FMI est également appliquée sur les compétitions de JEUNES en D2 (U15-U17 et U19) et FEMININES SENIORS, à compter de cette saison.

Récapitulatif FMI

Toutes les catégories suivantes sont en FMI à compter de cette saison :

- SENIORS MASCULINS** (Coupe et Championnat),
- SENIORS FEMININES** (Coupe et Championnat),
- JEUNES D1 et D2** (Coupe Grand Vaucluse et Championnat), dans le cas d'un match de Coupe opposant une équipe Jeune en D3, il sera fait application d'une feuille de match papier car les Jeunes D3 ne sont pas encore en FMI.

RAPPEL CAISSE DE PEREQUATION

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du Samedi 30 Juin 2018 à BONNIEUX, la caisse de PEREQUATION est étendue à la division SENIORS D4 ainsi qu'à toutes les COUPES SENIORS MASCULINES (Grand Vaucluse, Esperance, Roumagoux et Ulysse Fabre).

De ce fait, **les clubs n'indemniseront plus les Arbitres pour les compétitions suivantes**, ils seront indemnisés directement et mensuellement par le District Grand Vaucluse :

- D1 à D4,**
- COUPES SENIORS MASCULINES,**
- TOUS LES JEUNES D1 (U15, U17 et U19).**



BULLETIN OFFICIEL NUMERO 06 DU 14 SEPTEMBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 10 Septembre 2018

Présents : M. MARTINET (Président). Mlle LAURENCOT. Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. MM., RIPPERT, SERRE, BATTISTA, LANET, GUIZZARDI, ALIVON, BEGNIS, AUBERT, GILLES, GOMEZ, NARDELLI.

Excusés : MM. HERBERT (Président d'Honneur), PASCAL, MENJAUD, RIOU. Melle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assistent à la séance : MM. SALIH (Directeur Administratif), GRAUGNARD (C.T.D.).

-NOMINATION COMMISSIONS

Le Comité de Direction nomme **M. Hicham AJJANI** au sein de la Commission des Arbitres pour la saison 2018-2019.

Le Comité de Direction nomme **MM. Abdelkader NASRI et EL ATTARI Baroudi** au sein de la Commission de la Commission Technique pour la saison 2018-2019.

OBSERVATEURS ARBITRES

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> AGOSTINI Gilbert | <input type="checkbox"/> DUPUIS Michel | <input type="checkbox"/> MUNZINGER Richard |
| <input type="checkbox"/> BEGNIS Dominique | <input type="checkbox"/> LANET Michel | <input type="checkbox"/> RINGENBACH Philippe |
| <input type="checkbox"/> THON Gérard | <input type="checkbox"/> MARTINEZ Vincent | <input type="checkbox"/> SIMIAND Guy |
| <input type="checkbox"/> CHAMBON Joël | <input type="checkbox"/> MENJAUD Alexis | |
| <input type="checkbox"/> DETRES Jean-Marie | <input type="checkbox"/> MICHEL Claude | |

DETECTION ET FIDELISATION

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> GUELHES Bernard (Président) | <input type="checkbox"/> RIFFAUD Noël - Membre |
| <input type="checkbox"/> BEGNIS Dominique - Membre | <input type="checkbox"/> MENJAUD Alexis - Membre |

TUTEURS

- | | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ARGENTO René | <input type="checkbox"/> DURAND Georges | <input type="checkbox"/> ROUIRE Emile |
| <input type="checkbox"/> BOCCACCIO Laurent | <input type="checkbox"/> FARES Mohamed | |
| <input type="checkbox"/> BRES Guy | <input type="checkbox"/> PAGET Michel | |

-FOOT ANIMATION

Rappel des dates pour les journées d'accueil et remise de LABEL

| | | |
|--------------------------------------|-----------|---|
| JOURNEE D'ACCUEIL U10/U11 | 15-sept. | COURTHEZON - VELLERON - CHATEAURENARD - MAILLANE |
| JOURNEE D'ACCUEIL U8/U9 | 22-sept. | ORANGE-GADAGNE - ROBION |
| JOURNEE D'ACCUEIL U6/U7 | 29-sept. | MONDRAGON - SARRIANS - CAVAILLON |
| JOURNEE D'ACCUEIL FEMININES | 6-oct. | SORGUES |
| REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC | A définir | |
| REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON | A définir | |
| REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC | A définir | |

| | | |
|--|-----------|--|
| REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES | A définir | |
| REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD | A définir | |

-FEMININES

La traditionnelle réunion des clubs féminins aura lieu le Vendredi 21/09/2018 au Domaine Sportif de la Souvine à partir de 18h30.

Point au 10/09/2018 concernant les engagements Filles par championnat.

SENIORS A 11 = 15 clubs,
SENIORS A 8 = 18 clubs,
U15F = 21 clubs,
U18F = 15 clubs,
Critérium U12F = 5 clubs.

-ENTENTES

1/Le Comité de Direction est saisi d'une demande de renouvellement d'entente des clubs de **JONQUIERES SC et VIOLES AS** dans les catégories **U15-U17 et U19**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour ce renouvellement d'entente et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Ces ententes évolueront sous le nom de **JONQUIERES SC**.

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 8 licenciés dans la catégorie de l'entente.

2/Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **VISAN JS et NYONS FC** dans les catégories **U15 et U17**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour ces ententes et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

L'entente dans la catégorie U15 évoluera sous le nom de **NYONS FC**.

L'entente dans la catégorie U17 évoluera sous le nom de **NYONS FC**.

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 8 licenciés dans la catégorie de l'entente.

-MANIFESTATIONS

| | | |
|--|----------|---|
| FORMATION FMI | 14-sept. | ARBITRES |
| RÉUNION ARBITRES | 15-sept. | |
| JOURNEE D'ACCUEIL U10/U11 | 15-sept. | COURTHEZON – VELLERON – CHATEAURENARD - MAILLANE |
| FORMATION FMI | 18-sept. | FEMININES SENIORS |
| JOURNEE D'ACCUEIL U8/U9 | 22-sept. | ORANGE – GADAGNE - ROBION |
| JOURNEE D'ACCUEIL U6/U7 | 29-sept. | MONDRAGON – SARRIANS - CAVAILLON |
| JOURNEE D'ACCUEIL FEMININES | 6-oct. | SORGUES |
| REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC | | A définir |
| REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON | | A définir |
| AG HIVER DISTRICT LES ANGLES | 24-nov. | |
| REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC | | A définir |
| REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES | | A définir |
| REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD | | A définir |
| AG HIVER FFF | 8-déc. | |
| JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES | 6-avr. | LIEU A DETERMINER |
| AG ÉTÉ DISTRICT | 29-juin | COURTHEZON |

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

Nous transmettant le tirage du 3ème Tour de la Coupe de France.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

- Nous informant qu'une réunion sur le « Sports et Territoires » sera organisée le Jeudi 11 Octobre 2018 au CNOSF.

- Nous informant des dates de la campagne de subvention 2019 ; ouverture le 15 Septembre 2018.

DDCS

Nous informant qu'une formation des Tuteurs de volontaires en Service Civique sur le thème « Atelier de découverte du rôle du tuteur » sera organisée le Jeudi 11 Octobre 2018 dans leur locaux de 9h30 à 17h30.

Lu et pris note.

MAIRIE DE VISAN

Nous transmettant le bulletin municipal de la commune.

Remerciements.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 12 Septembre 2018

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN GONDRAN. MM. SOLER, ILAFKIHEN, CRESPIEN, ROCHER.

NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 01 : **PALUDS DE NOVES FC / LACOSTE - Coupe Grand Vaucluse du 02/09/18.**

DOSSIER N° 06 : **BOUCHET FC / LAPALUD US - D4 du 09/09/18.**

DOSSIER N° 07 : **GADAGNE SC / ORANGE GRES US - D5 du 09/09/18.**

DOSSIER N° 08 : **ST JEAN du GRES / PAYS D'APT - D3 du 09/09/18.**

DOSSIER N° 09 : **AUTRE PROVENCE / VALREAS US - D4 du 09/09/18.**

DOSSIER N° 10 : **SORGUES ESP / RASTEAU AS - D3 du 09/09/18.**

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

-Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

DOSSIER N° 01 : **PALUDS DE NOVES FC / LACOSTE - Coupe Grand Vaucluse du 02/09/18.**

Vu le rapport de M. DEABJI Ilias, Arbitre officiel :

« A 15h00, heure du coup d'envoi, l'équipe de PALUDS DE NOVES n'a pu remplir les conditions afin que la rencontre puisse se dérouler ».

Attendu que suite aux problèmes rencontrés pour l'utilisation de la FMI, il s'avère que :

« dans les compétitions soumises à la FMI, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à PALUDS DE NOVES (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

DOSSIER N° 06 : **BOUCHET FC / LAPALUD US - D4 du 09/09/18.**

Vu le courrier électronique de Mme PELASSA-SIMON Nathalie, Secrétaire de LAPALUD US, en date du 08/09/2018 qui précise :

« L'équipe de LAPALUD US ne sera pas présente à la rencontre du 09/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à LAPALUD US (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 07 : **GADAGNE SC / ORANGE GRES US - D5 du 09/09/18.**

Vu le courrier électronique de M. BARRAT, Secrétaire de ORANGE GRES US, en date du 06/09/2018 qui précise :

« L'équipe de ORANGE GRES US ne sera pas présente à la rencontre du 09/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à ORANGE GRES US (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 08 : ST JEAN du GRES / PAYS D'APT - D3 du 09/09/18.

Vu le courrier électronique de M. BOIX Auguste, Président de PAYS D'APT FOOT., en date du 07/09/2018 qui précise :
« *L'équipe de PAYS D'APT FOOT. ne sera pas présente à la rencontre du 09/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à PAYS D'APT FOOT. (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 09 : AUTRE PROVENCE / VALREAS US - D4 du 09/09/18.

Vu le courrier électronique du club de VALREAS US en date du 07/09/2018, qui précise :
« *L'équipe de VALREAS US ne sera pas présente à la rencontre du 09/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VALREAS US (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 10 : SORGUES ESP / RASTEAU AS - D3 du 09/09/18.

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. Rémi CHAUVET, Capitaine de RASTEAU AS.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation du joueur PEREA Jullien du club de SORGUES ESP au motif que « *la licence de ce joueur à moins de 4 jours francs avant la date de la rencontre* ».

Vu la confirmation de réserve de M. CHARPIER David, reçue par courrier électronique en date du 10/09/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que ce joueur était bien qualifié au 09/09/2018 et pouvait prendre part à cette rencontre.

Toutefois, après consultation auprès de M. KOUARA Hassane, Arbitre officiel, il s'avère que ce joueur a bien participé à cette rencontre alors qu'il avait été inscrit « *n'a pas participé* ».

Vu les réserves portées sur la confirmation concernant les qualifications et certificats médicaux de certains joueurs.

La C.S.R. jugeant ces réserves irrecevables sur la forme car non nominatives.

Par ces motifs,
La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain : SORGUES ESP / RASTEAU AS = 2 à 0.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 05 Septembre 2018

Présents : Melle LAURENÇOT (Présidente). MM. BEGNIS (Représentant du Comité de Direction), CELLIER, GIELY, THON.

Excusés : Mme ROUX. M. BOUAISS.

Article - 47 sanctions sportives

a) Pour tout club figurant sur la liste qui suit et arrêtée au 1er juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour les clubs ayant droit à six mutations de base, et d'une unité pour ceux ayant droit à un nombre inférieur. Cette mesure est valable pour toute la saison.

**LES CLUBS CI-DESSOUS DEVRONT IMPERATIVEMENT SE METTRE EN CONFORMITE
AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE AVANT LE 31 JANVIER 2019 (ARTICLE 46)**

SOUS PEINE DE SANCTIONS FINANCIERES ET SPORTIVES

| CLUBS | ARBITRES | |
|-------------------|----------|-----------|
| | REQUIS | MANQUANTS |
| AV. FRANCO TURQUE | 1 | 1 |
| BOULBON ES | 2 | 1 |
| CABANNES CO | 1 | 1 |
| CABANNES FC | 1 | 1 |
| CADENET LUBERON | 1 | 1 |
| ST JEAN DU GRES | 1 | 1 |
| GRAVESON ENT | 2 | 1 |
| LACOSTE NUS | 1 | 1 |
| TOUR D'AIGUES US | 2 | 1 |
| LORIOU JS | 1 | 1 |
| MIRABEL US | 1 | 1 |
| MOLLEGES FC | 2 | 1 |
| NOVES O. | 2 | 1 |
| NYONS FC | 1 | 1 |
| PALUD DE NOVES | 1 | 1 |
| RICHERENCHES AS | 1 | 1 |
| SAHUNE AS | 1 | 1 |
| ST DIDIER US | 2 | 2 |
| SERRES US | 1 | 1 |
| VENTOUX SUD | 2 | 1 |

CLUBS EN INFRACTIONS RENOUVELLEMENT LICENCE HORS DÉLAIS ARTICLE 33 – AVANT LE 31 AOUT 2018

| CLUBS | ARBITRES | |
|---------------|----------|-----------|
| | REQUIS | MANQUANTS |
| CARPENTRAS FC | 3 | 2 |
| CAUMONT FC | 1 | 1 |
| ISLE BC | 2 | 1 |
| OM LUBERON | 1 | 1 |
| TRAVAILLAN FC | 1 | 1 |
| VIOLES AS | 1 | 1 |
| VISAN JS | 2 | 2 |

CLUBS DE LIGUE - ARBITRES RATTACHES

AVIGNON A.C.
CHAOUCH Bilal

FUTSI Laurent

RUND Anis

CARPENTRAS F.C.
IKAN Mohamed

COURTHEZON S.C.
EJAOUI Nizard
FUTSI Davut

RHAOUNI Hamza
TADLAOUI MAHER Yousef

LE PONTET GRAND AVIGNON 84
ARBAKANE Mohamed
BENZAËCH Vincent

BETTENDROFFER Jean-Marie
IKAN Hafid

MAILLANE S.D.E.
ABDANNE Ossama
AMRHEIN Alexandre

CHACHA Abdelmajid
MASSASSI Adil

FATNASSI Balir

MONTEUX F.C.
BENCTEUX Stéphanie

PERNES ESP
LAURENT Adrien
MAREC Fabrice

RHAZALI Aimad
ROSSO Llyod

ST REMY A.S.
ES SAYHI Mohamed
M'HAYA Yossef

MERIAMA Djelloul
SIBGUI Ayoub

VAL DURANCE F.A.
AGZIRIN Zakaria
DJELASSI Ilyes

DJELASSI Sofian
LABIDI Rached

M'HAYA Omar

Situation de M. FATNASSI Balir :

Vu la demande de démission reçue en lettre Recommandée avec Accusé de Réception en date du 20 Août 2018 et les raisons invoquées.

Attendu que le club de **MAILLANE SDE** n'a pas fait appel de votre demande dans les délais réglementaires (Article 30).

La Commission du Statut de l'Arbitrage accorde la démission.

M. FATNASSI Balir devient indépendant pour deux saisons (2019/2020 et 2020/2021).
Il pourra représenter un club de son choix à partir du 01 Juillet 2021 (saison 2021/2022).

Situation de M. DJELASSI Sofian :

Vu le courrier en date 29/08/2018 du club **PAYS D'APT** invoquant de laisser volontairement libre son Arbitre, **M. DJELASSI Sofian**.

M. DJELASSI Sofian devient indépendant au 01 Juillet 2018.

Considérant que cette décision est motivée par courrier du club **PAYS D'APT**, conformément à l'Article 33 du Statut de l'Arbitrage **M. DJELASSI Sofian** pourra représenter un club de son choix à partir du 01 Juillet 2018 (saison 2018/2019).

Par ces motifs, M. DJELASSI Sofian ne doit plus faire partie de l'effectif du club PAYS D'APT.

Situation de M. EL KHATIRI Salim :

Vu le courrier en date 30/08/2018 du club de **ROGNONAS SC** invoquant de laisser volontairement libre son Arbitre, **M. EL KHATIRI Salim**.

M. EL KHATIRI Salim devient indépendant au 01 Juillet 2018.

Considérant que cette décision est motivée par courrier du club de **ROGNONAS SC**, conformément à l'Article 33 du Statut de l'Arbitrage **M. EL KHATIRI Salim** pourra représenter un club de son choix à partir du 01 Juillet 2018 (saison 2018/2019).

De plus, il résulte des dispositions de l'Article 35 du Statut de l'Arbitrage que dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel Arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet Arbitre en démissionne, le club en cause (**ROGNONAS SC**) continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'Arbitrer.

Cette dernière disposition n'est toutefois pas applicable lorsque ce changement de club de l'Arbitre est motivé par le club de se séparer volontairement de son Arbitre.

Par ces motifs, M. EL KHATIRI Salim ne doit plus faire partie de l'effectif du club de ROGNONAS SC.

M. AJJANI Hicham : Après étude des **Articles 30, 31 et 32**, cet Arbitre officiel indépendant et conformément à son désir, la Commission accepte le rattachement au club **ST ROMAIN O**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. KORIKO Fayed : Après étude des **Articles 30, 31 et 32**, cet Arbitre officiel indépendant et conformément à son désir, la Commission accepte le rattachement au club **ISLE BC**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. LOUNISSA Rafik : Après étude des **Articles 30, 31 et 32**, cet Arbitre officiel devient indépendant et conformément à son désir, la Commission accepte le rattachement au club **CHATEAURENARD FA**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. ABDANE Ossema : Après étude du dossier de cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **MAILLANE SDE**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. MASSASSI Adil : Après étude du dossier de cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **MAILLANE SDE**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. HAMMOUCH Abdelkader : Après étude du dossier de cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30-02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **ORANGE FC**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. SAHBI Jamal : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **ORANGE FC**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. M'HAYA Youssef : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **ST REMY AS**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. SIBGUI Ayoub : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **ST REMY AS**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. AGZIRIN Zakaria : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **VAL DURANCE FA**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. DJELASSI Sofian : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **VAL DURANCE FA**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

M. M'HAYA Omar : Après étude du dossier cet Arbitre officiel indépendant, et conformément à l'Article 30.02 et à son désir, la Commission accepte le rattachement au club de **VAL DURANCE FA**. Il représente ce club à partir du 1^{er} Juillet 2018.

NOTE AUX CLUBS

MOURIES ENT : Après vérification, M. OUDAIF Sulliman n'ayant fait parvenir aucune démission au District Grand Vaucluse, reste rattaché au club de MOURIES ENT.

GOULT ROUSSILLON : 1 Arbitre au 31/01/2020.

MORNAS S.O. : 1 Arbitre au 31/01/2020.

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 Septembre 2018

Délégués du Comité de Direction : Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, AJJANI H., THON, MAIZEROI, PEGOUD, BOUAISS, SPADAFORA.

Excusé : MM. AJJANI R.

Assistent à la séance : Mme ANDREO. MM PAGET, BRES.

Reçus : MM. EL KANIZI Ilyasse, TALERIEN Jean-Patrick.

CONDOLEANCES

La Commission des Arbitres présente ses sincères condoléances à M. MASSASSI Adil ainsi qu'à sa famille suite aux décès de son grand-père.

INFORMATION AUX ARBITRES

DOSSIER MEDICAL SAISON 2018/2019

Le certificat médical pour la saison 2018-2019 et à télécharger, depuis le 2 Avril, sur le site du District, rubrique « DOCUMENTS » puis « INFOS PRATIQUES » et « DOCUMENTS A L'INTENTION DES ARBITRES ».

Arbitres L1, L2, L3, Assistant Ligue et Jeune Ligue, télécharger le dossier médical sur le site de la Ligue « Ligue » et l'envoyer directement au service médical de la Ligue

Arbitres D1, D2, D3, Assistant District, JAD et Stagiaire, télécharger le dossier médical sur le site de du district « District » et l'envoyer au District.

STAGE DE DEBUT DE SAISON Samedi 15 Septembre 2018 au District.

Samedi matin de 8h30 à 12h30
Catégories D1, D2 et D3.

Samedi après-midi de 14h00 à 18h00
Catégories D4, Arbitre Assistant, Jeune et Stagiaire.

CORRESPONDANCES

CLUBS

VENTOUX SUD : Lu, pris note. Réponse faite par mail.

CAROMB SC : Lu, pris note.

ARBITRES

M. KRIFA R. : Noté votre présence à la formation F.M.I. du 14/09/18.

M. PALUD D. : Reçu votre demande de formation Ligue, réponse sera faite. Noté le motif de votre absence au stage obligatoire du 15/09/18.

M. NICAUD M. : Noté le motif de votre absence au stage obligatoire du 15/09/18.

M. SAHBI J. : Noté votre présence stage du 15/09/18.

M. GUIMONNEAU C. : Pour information, votre licence est validée.

M. MARQUIER G. : Noté votre nouvelle adresse postale.

M. EL OUARYAGHLY S. : Noté le motif de votre absence au stage obligatoire du 15/09/18.

M. CLIMENT V. : Reçu votre demande de participer au stage du 15/09/18, le matin.

M. IKAN H. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. EFE G. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. MARTINEZ M. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. AUBERT A. : C'est normal, votre licence n'est pas encore validée par manque de votre dossier médical non validé par le médecin fédéral.

M. AUBERT T. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 09/09/18.

M. BEJAOUI N. : Noté vos disponibilités le Samedi.

M.EL HASSOUNI A. : C'est normal, votre licence n'a pas été établie par votre club.

M. ZEGHLI M. : Réponse faite par mail.

M. ESSAHRAOUI K. : Réponse faite par mail.

M. MAREC F. : Noté votre présence au stage du 15/09/18, le matin.

M. BEKKAOUI O. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise + RIB.

M. DONADIO J. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

M. POIRSON F. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise + RIB.

INDISPONIBILITES

M. EL OUARYAGHLYS S. : Du 10/09/18 au 22/10/18.

M. AUBERT A. : Du 15 au 16/09/18. Du 22 au 23/09/18.
M. AUBERT T. : Le 16/09/18.
M. CONSTANTIN N. : Le 23/09/18.
M. CARNET K. : Le 06/10/18.
M. EL IDRISSE J. : Du 19/09/18 au 30/10/18.
M. KARA ALI A. : Le 16/09/18 à partir de 13h00.
M. SAHBI J. : Du 15/09/18 au 31/01/19 le Samedi et Dimanche jusqu'à 11h00.
M. BEJAOUI N. : Le 29/09/18.
M. MARQUIER G. : Du 21 au 24/09/18.
M. KADDOURI M. : Du 09/09/18 au 31/12/18 le Dimanche.
M. LABIDI R. : Du 23 au 24/09/18.
M. ERRAKHAOUI J. : Le 22/09/18. Le 23/09/18 jusqu'à 11h00.

NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.
M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 10 Septembre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. YUSTE.
Assiste à la séance : M. CHAUMARD.

SECTEUR CHAMPIONNAT

A TOUS LES CLUBS : Tous les matchs Seniors (D3 et D5) de l'ES SUD LUBERON se joueront à LOURMARIN.

SECTEUR COUPE

A tous les clubs : Tous les matchs de Coupe concernant l'entente SARRIANS-LORIOLE se jouent à LORIOLE.

Coupe Grand Vaucluse

Le match n° 51714.1 : AVIGNON AC / SORGUES ESP se jouera le 16/09 à 17h00 (Dulcy), pelouse occupée avant.

Le match n° 51720.1 : CAMARET AS / LE THOR US du 16/09 est avancé au Samedi 15/09 à 17h00.

Le match n° 51717.1 : SUD LUBERON ES / SARRIANS COM se joue à LOURMARIN à 15h00.

Coupe Esperance

Le match n° 51207.1 : CAUMONT FC / MONTEUX O. du 16/09 est avancé au Samedi 15/09 à 20h00 (CAUMONT club recevant).

Le match n° 51213.1 : ES SUD LUBERON / MOURIES ENT se joue à LOURMARIN à 12h00.

PROCHAIN TIRAGE DES COUPES LE 17/09/2018 A 17H00

3^{ème} TOUR GRAND VAUCLUSE

1^{er} TOUR ROUMAGOUX

1/16 ESPERANCE

A JOUER LE 30/09/2018 A 15H00

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 Septembre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), ABEILLE, POLI, DANY. Mme NICOLAS.

Excusés : M. CRUZEL. Mme PELOSATO.

AVIS TRES IMPORTANT

Afin d'assurer la régularité des compétitions, les rencontres des 3 premières journées des différents championnats ne pourront être reportées.

Il sera toutefois possible de déplacer les rencontres du Samedi au Dimanche et vice-versa.

CHAMPIONNATS

DATES PREVUES POUR LA REPRISSE DES COMPETITIONS

U19 D1 (Excellence) : Samedi 15/09/2018.

U19 D2 (Pré-excellence) : Samedi 22/09/2018. **Coupe Gambardella** : le Dimanche 16/09/2018.

U17 D1 et D2 (Excellence et Pré-Excellence) : Dimanche 16/09/2018.

U17 D3 : (Honneur) : Dimanche 30/09/2018.

U15 D1 et D2 (Excellence et Pré-Excellence) : Dimanche 16/09/2018.

U15 D3 (Honneur) : Dimanche 30/09/2018.

HORAIRES DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT

U19 :

Le Samedi :

- 15h30 en Période d'HIVER.

- 16h00 en Période d'ETE.

Les clubs désirant faire jouer leur équipe à 16h00 à domicile toute la saison (éclairage homologué indispensable) doivent en faire la demande par mail au secrétariat du District, avant le 1^{er} Octobre 2018.

U15 et U17 :

Le Dimanche :

- 9h00 et 10h45 si 2 rencontres programmées,

- 10h30 si une seule rencontre.

Les clubs désirant faire jouer leur équipe à 10H00 à domicile toute la saison doivent en faire la demande par mail au secrétariat du District, au plus vite.

U17excellence

Le match n° 51309.1 : **ORANGE FC / LES ANGLÉS EMAF** du 16/09/2018 se jouera le **15/09/2018** au stade Roger Pagès aux **ANGLÉS** (rencontre inversée).

COUPES

Les engagements s'effectueront de manière automatique pour toutes les équipes de Jeunes dans la ou les Coupes les concernant.

Le retrait éventuel d'une Coupe par un club peut s'effectuer par e-mail au secrétariat du District, jusqu'au 1^{er} Octobre 2018.

CALENDRIER PREVISIONNEL

U19 :

1^{er} Tour le Samedi 13 Octobre 2018 (tirage le Mardi 02/10/2018), puis le 03 Novembre, le 15 Décembre, le 09 Février (à confirmer), le 14 Avril, le 1^{er} Mai et le 11 Mai.

U15 et U17 :

1^{er} Tour le Dimanche 21 Octobre 2018 (tirage le Mardi 09/10/2018), puis le 16 Décembre, le 03 Février, le 14 Avril, le 1^{er} Mai et le 12 Mai.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 Septembre 2018

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, GARCIA, BRIEU, MASSANO, BES.

Excusés: Mmes CHAMBON (CTD DAP), PELLEGRIN. M. MALLAMACI.

Assiste à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

INFORMATION CHAMPIONNATS

DEBUT DES CHAMPIONNATS LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018

Suite à des inscriptions tardives, les calendriers sortiront début de semaine prochaine.

RAPPEL

REUNION D'INFORMATION

**Vendredi 21 Septembre 2018 à 18h30,
Salle de La Souvine – MONTFAVET.**

La présence du Président, de l'Éducateur et/ou du Dirigeant est vivement souhaitée.

CORRESPONDANCES

Merci de faire parvenir par mail au District, les coordonnées téléphoniques des éducateurs de vos différentes équipes.

NOVES O. : Pris note de votre candidature pour la Journée L' & Foot du 08/05/19.

CADEROUSSE US : Pris note de vos courriers.

BEDARRIDES AS : Pris note de la non-activité de votre équipe féminine.

JONQUIERES SC : Pris note de votre courrier.

RASTEAU AS : Pris note de votre courrier.

BOLLENE RB : Pris note de votre courrier.

VEDENE AC : Pris note de votre courrier.

AVIGNON AC : Pris note de votre courrier.

ST JEAN GRES/FONT : Pris note de votre courrier.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 07 Septembre 2018

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, VOULET, ZANDOMENEGHI.

Assistent : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

Excusés : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET.

RENTREE DU FOOT U10/U11 le 15 SEPTEMBRE 2018

RDV 9h30 précise – Fin aux alentours de 16h30

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Liste des CLUBS convoqués par site

| SITE DE COURTHEZON STADE DE LA ROQUETTE | SITE DE VELLERON STADE CLARIOT | SITE DE MAILLANE STADE DEMARLE | SITE DE CHATEAURENARD STADE GRAND QUARTIER |
|---|--|---|---|
| AUTRE PROVENCE US BEDARRIDES AS BOLLENE RCB CADEROUSSE US CAMARET AS CAROMB SC COURTHEZON SC DENTELLES FC ENTRAIGUES FC ETOILE D'AUBUNE JONQUIERES SC COMTAT VENAISSIN JS LAPALUD US MALAUCENE RG MONDRAGON MORNAS GJ NYONS FC ORANGE GRES US ORANGE FC PIOLENC AS PROVENCE RC SARRIANS COM. SORGUES ESP. VAISON O. VALREAS US VISAN JS | ALTHEN SC BONNIEUX LACOSTE ASJ CADENET LUBERON CARPENTRAS FC CAVAILLON ARC CUCURON ES GADAGNE SC GORDES ESP. GOULT ROUSSILON A. ISLE BC (2) LE THOR US LES VIGNERES FC PAYS D'APT FOOT MONTEUX O. OM LUBERON PERNES ESP. PERTUIS US ST DIDIER US ST SATURNIN US SUD LUBERON ES TOUR AIGUES US (2) VELLERON SO (2) VENTOUX SUD FC (2) VILLELAURE SOC | BOULBON ES EYGALIERES US EYRAGUES O. GRAVESON ENT. MAILLANE SDE MAUSSANE ESVB MOLLEGES FC MOURIES ENT. PLAN D'ORGON US ROGNONAS SC ST ANDIOL O. ST ETIENNE DU GRES FC ST JEAN DU GRES ENT. ST REMY AS TARASCON FC VAL DURANCE FA | AVIGNON AC AVIGNON CFC AVIGNON OUEST FC AVIGNON US (2) BARBENTANE O. BARTHELASSE US CABANNES CO CALAVON FC CHATEAURENARD FA CHEVAL BLANC FC (2) CAUMONT FC LE PONTET US LES ANGLES EMAF MONTFAVET SC MORIERES ACS NOVES O. VEDENE AC VILLENEUVE FC |

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

RENTREE DU FOOT U8/U9 le 22 SEPTEMBRE 2018

RDV 10h précise – Fin aux alentours de 16h

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Liste des CLUBS convoqués par site

| SITE D'ORANGE STADE CLAPIER | SITE DE GADAGNE STADE DE LA GALERE | SITE DE ROBION STADE DI MECO |
|--|--|---|
| .AUTRE PROVENCE .BEDARRIDES AS .BOLLENE RCB .CADEROUSSE US .CAMARET AS (2) .CAROMB SC .CARPENTRAS FC .COURTHEZON SC .DENTELLES FC .ENTRAIGUES FC .ETOILES D'AUBUNE .JONQUIERES SC .JS COMTAT VENAISSIN .LAPALUD US .LORIOLE JS .MALAUCENE RG .MONDRAGON MORNAS GJ .NYONS FC .ORANGE GRES US .ORANGE FC .PIOLENC AS .PROVENCE RC .SARRIANS COM .SORGUES ESP .VAISON O .VALREAS US .VISAN JS | .ALTHEN SC .AVIGNON AC .AVIGNON CFC .AVIGNON OUEST FC .AVIGNON US (2) .BARBENTANE O .BARTHELASSE US .BOULBON ES .CABANNES CO .CAUMONT FC .CHATEAURENARD FA .GADAGNE SC .GRAVESON ENT .ISLE BC (2) .LE PONTET GA 84 US .LE THOR US .LES ANGLES EMAF .LES VIGNERES FC .MAILLANE SDE .MONTEUX O .MONTFAVET SC .MORIERES ACS .NOVES O .PERNES ESP .ROGNONAS SC .ST ANDIOL O .ST DIDIER US .ST SAT AVIGNON US .VEDENE AC .VELLERON SO .VENTOUX SUD FC (2) | .BON LAC ASJBL .CADENET LUBERON FOOTBALL .CALAVON FC .CAVAILLON ARC .CHEVAL BLANC FC .L'ETOILE SPORTIVE CUCURON .EYGALIERES US .EYRAGUES O .GORDIENNE ESP. .GOULT ROUSSILLON AVENIR .PAYS D'APT FOOTBALL .MAUSSANE ESVB .MOLLEGES FC .MOURIES ENT .OM LUBERON .PERTUIS USR .PLAN D'ORGON US .ST ETIENNE DU GRES .ST JEAN DU GRES FONTVIELLE .ST REMY AS .ES DU SUD LUBERON .TOUR D'AIGUES US .VAL DURANCE FA .VILLELAURE SOC |

| | | |
|--|--------------------------------|--|
| | .VILLENEUVE FC .TARASCON FC | |
|--|--------------------------------|--|

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

RENTREE DU FOOT U6/U7 le 29 SEPTEMBRE 2018

RDV 10h précise – Fin aux alentours de 16h

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Liste des CLUBS convoqués par site

| SITE DE MONDRAGON STADE MENU | SITE DE SARRIANS STADE DE LA CANTINE | SITE DE CAVAILLON STADE PAGNETTI |
|---|--|--|
| .BOLLENE RCB .CADEROUSSE US .ETOILE D'AUBUNE .JS COMTAT VENAISSIN .LAPALUD US .MONDRAGON MORNAS GJ .NYONS FC .ORANGE GRES US .ORANGE FC .PIOLENC AS .PROVENCE RC .VAISON O .VALREAS US .VISAN JS | .AUTRE PROVENCE .AVIGNON AC .AVIGNON CFC .AVIGNON OUEST FC .AVIGNON US (2) .ALTHEN SC .BARTHELASSE US .BEDARRIDES AS .CAROMB SC .CARPENTRAS FC .CAMARET AS (2) .COURTHEZON SC .DENTELLES FC .ENTRAIGUES FC .GADAGNE SC .JONQUIERES SC .LE PONTET GA 84 US .LES ANGLES EMAF .LE THOR US .LORIOLE JS .MALAUCENE RG .MONTEUX O .MONTFAVET SC .MORIERES ACS .PERNES ESP .SARRIANS COM .ST DIDIER US .ST SAT AVIGNON US .SORGUES ESP .VEDENE AC .VELLON SO .VENTOUX SUD FC (2) .VILLENEUVE FC | .BON LAC ASJBL .BOULBON ES .BARBENTANE O .CABANNES CO .CADENET LUBERON .CALAVON FC .CAVAILLON ARC .CAUMONT FC .CHATEAURENARD FA .CHEVAL BLANC FC .ES CUCURON .EYGALIERES US .EYRAGUES O .GRAVESON ENT .GORDIENNE ESP. .GOULT ROUSSILLON A. .ISLE BC (2) .LES VIGNERES FC .PAYS D'APT FOOTBALL .MAILLANE SDE .MAUSSANE ESVB .MOLLEGES FC .MOURIES ENT .NOVES O .OM LUBERON .PERTUIS USR .PLAN D'ORGON US .ROGNONAS SC .ST ANDIOL O .ST ETIENNE DU GRES .ST JEAN DU GRES FONT. .ST REMY AS .ES DU SUD LUBERON .TARASCON FC .TOUR D'AIGUES US .VAL DURANCE FA .VILLELAURE SOC |

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

RENTREE DU FOOT FEMININ le 6 OCTOBRE 2018 Au stade Badaffier à Sorgues

Les clubs doivent impérativement faire participer leurs joueuses à ce rassemblement festif de début de saison.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Inscriptions des joueuses ou des équipes par mail à : cchambon@grandvacluse.fff.fr

✂

RENTREE DU FOOT 2018

Nom du club : _____

désire engager 1 équipe supplémentaire en catégorie : _____

sur le site de : _____

Fait à _____ le _____

Nom du responsable : _____

Signature :

✂

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grand.vaucluse.ff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» ➡ «Formations de cadres» ➡ «Inscriptions»

| | Module GB Découverte Ou CFF4 ... | C.F.F.1 ou <u>Module U9</u> ou <u>Module U11</u> | C.F.F.2 ou <u>Module U13</u> ou <u>Module U15</u> | C.F.F.3 ou <u>Module U17/U19</u> ou <u>Module SENIOR</u> |
|------------------------|---|--|---|--|
| ORGANISATION | Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité. | | | |
| INSCRIPTIONS | NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1. | | | |
| CERTIFICATION | Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l' attestation complète du certificat demandé). <u>Ex :</u> Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2... | | | |
| MODALITÉS d'ÉVALUATION | Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances. | | | |

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

| Dates | COUT FORMULE | Type de Formation | Lieux | Objectifs des formations | Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet) |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|---|---|
| 22.23.25.26 Octobre 2018 | 160 euros ½ Pension | CFF1 2x2 jours | Piolenc | Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini | <p>Module U7 Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p style="text-align: center;">Cliquez Onglet FORMATION</p> <p style="text-align: center;">Puis Inscriptions</p> <p>Choisir ensuite la formule désirée :</p> <p>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</p> <p>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</p> |
| 1er Novembre 2018 | 25 euros ½ Pension | Module U7 1 jour | | | |
| 26.27.29.30 Novembre 2018 | 160 euros ½ Pension | CFF2 2x2 jours | Secteur centre et nord | Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini | |
| 19 Décembre 2018 | 25 euros ½ Pension | Module Animatrice | Carpentras | Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée. | |
| 7.8.10.11 Janvier 2019 | 160 euros ½ Pension | CFF1 4 jours | District Grand Vaucluse | CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées. | |
| 28.29.31 Janvier et 01.Février 2019 | 160 euros ½ Pension | CFF3 2 x 2 jours | Secteur centre et nord | Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée. | |
| 9 Février 2018 | 25 euros ½ Pension | Module U7 | | Module U15 Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée. | |
| 4 et 5 Mars 2019 | 80 euros ½ Pension | Module U13 2 jours | Secteur sud | CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation | |
| 7 et 8 Mars 2019 | 80 euros ½ Pension | Module U15 2 jours | Secteur sud | D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie | |
| 25 et 26 Mars 2019 | 80 euros ½ Pension | Module U9 2 jours | Secteur sud | CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie | |
| 28 et 29 Mars 2019 | 80 euros ½ Pension | Module U11 2 jours | Secteur sud | | |
| 1.2.4.5 Avril 2019 | 160 euros ½ Pension | CFF3 2 X 2 jours | Secteur sud | | |
| 6.7.9.10 Mai 2019 | 160 euros ½ Pension | CFF2 2 x 2 jours | Secteur centre | | |

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.
Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

| ANIMATEUR FÉDÉRAL* | EDUCATEUR FÉDÉRAL | TECHNIQUE RÉGIONAL | TECHNIQUE NATIONAL |
|--|---|--|--|
| - module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal | - initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié | - BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF) | Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES) |

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Évaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(es), de tous(tes) les jeunes joueurs(es),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles

- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.

- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARÇONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARÇONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

| | 1^{ère} Phase | 2^{ème} Phase | 3^{ème} Phase |
|---|--|---|--|
| U13 12 ans & Pôle Espoirs | Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i> | Détection / Observation District (Convocation District) Dates rassemblements et détections : 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 Dates CPS : 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019 | Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) 1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux : Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 2^{ème} rassemblement Journée Régionale : Merc. 03 Avril 2019 Stage Probatoire Pôle Du 8 au 10 Mai 2018 |

| | 1ère Phase | 2ème Phase | 3ème Phase |
|----------------------|---|---|--|
| U14 13 ans | <u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019 | <u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1) <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019 | <u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019 <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019 <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019 <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019 |
| | 1ère Phase | 2ème Phase | 3ème Phase |
| U15 14 ans | <u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018 | <u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018 <u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018 <u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018 <u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018 | <u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019 <u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019 <u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019 <u>Matchs amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019 |
| U16 15 ans | <u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018 | <u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre | <u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018 <u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Matchs amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> Du 19 au 21 Février 2019 |

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

| | 1ère phase | 2ème phase | 3ème phase |
|-----------------------------|---|--|--|
| U13 Filles (2006) | <u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>22 Octobre 2018</i> | <u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019 | |
| U14 Filles (2005) | <u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>24 Septembre 2018</i> | <u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019 | <u>Détection /</u> <u>Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 18 au 20 Juin 2019 |
| U15 Filles (2004) | <u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>10 Septembre 2018</i> | <u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018 | <u>Détection /</u> <u>Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 16 au 19 Avril 2019 |

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (NEES EN 2004)

Évaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un rassemblement le :

Mercredi 26 Septembre 2018 de 14h30 à 17h00,
Domaine de la Souvine (Derrière Auchan Mistral 7) - Chemin de Bel Air - 84140 MONTFAVET

RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire), de sa gourde individuelle et de ses affaires de douche.

| | |
|---|---|
| Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente. | |
| <u>US CADEROUSSE</u> ARNOUX Margot BOREL Elisa <u>FCF MONTEUX</u> HADJADJI Sheryne HENRIQUEL Hylona LAVORINI CASTRO Lyllie ORIAL Charlotte RAHHAT Sarah SILVANO Juliette | <u>VENTOUX SUD FC</u> BOUISSON Camille <u>ESP. SORGUES</u> BELLAY Anaïs <u>AC AVIGNON</u> AZZIMANI Nihal CHOKRI Marwa ETTAHRI Célia LAADISSI Hanae PLAUCHUT Morgane JUSTON Océane JUSTON Marine |

| | |
|---|---|
| <p>USR PERTUIS BARLES Manon CANETTI Alyssa CANETTI Angelina MENOIS Iliana VERNHESES Léa</p> <p>JS COMTAT VENAISSIN MARTINS SENA Enora GIRARD Laura MANIFACIER Manon GUTMANN Ilona</p> <p>FC MOLLEGES DECORTE Loane PINGUET Alyssa</p> | <p>CUISSARD Julie</p> <p>FC TARASCON JALOUS Yona CRUCIANI Léa RAFAI Darine BENAMAR Saida</p> <p>SC COURTHEZON BERTHELET Alicia GIRIN Bertille FARENG Fany</p> <p>VAISON FF GUIDICELLI SENDRA Carla</p> |
|---|---|

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 06 Septembre 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LECHELLIER, LOPEZ, CORBIERE, CAZEAUX.

Excusés : MM. STORCK, BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

CORRESPONDANCE(S)

MAIRIE ISLE S/ SORGUE : Rapport stade des Capucins.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

MAIRIE DE CAIRANNE : Demande de retour du dossier de classement.

MAIRIE DE SORGUES : Confirmation de la visite du 17/09/2018 à 9h30 des stades Badaffier 1 et 2 et SNPE.

MAIRIE DE SARRIANS : Relance des travaux à effectuer pour la mise en conformité.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT (URGENT)

Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT pour son équipe D3.

Pour tous renseignements, téléphoner au **07.89.33.88.94**.

Le 31/08/2018

Le club de CAUMONT FC recherche des JOUEURS U12/U13

Le club de CAUMONT FC recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, téléphoner au **06.86.87.49.49**.

Le 31/08/2018